

DIRECTION DU BUDGET  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

PARIS, LE 26 JUIL. 2001

TELEDOC 242  
BUREAU 1D  
N° 1D-01-365

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES  
ET DE L'INDUSTRIE

*A MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET  
SECRETAIRES D'ÉTAT*

**Objet : Recensement des taxes de toute nature affectées dans le cadre de la  
préparation du PLF 2002.**

P.J. : 1 dossier.

L'article 1<sup>er</sup> de la loi de finances pour 1986 prévoit la publication chaque année d'informations concernant les impositions de toute nature affectées à des organismes publics. Cette obligation d'information a été renforcée par l'article 40 de la loi de finances rectificative pour 2000 qui prévoit la fourniture de l'évaluation du produit « pour l'année en cours et l'année à venir » (les années 2001 et 2002 dans le cadre de la préparation du PLF 2002). Elle le sera à nouveau dans un proche avenir, l'art. 51-1° de la loi organique relative aux lois de finances imposant de faire figurer en annexe au PLF la liste et l'évaluation des impositions de toute nature affectées à des personnes morales autres que l'Etat.

Ainsi, conformément à ce qui avait été demandé pour le PLF 2001, un double travail doit être entrepris :

① la vérification de l'exhaustivité du recensement des impositions de toute nature affectées. Par *taxe affectée*, il faut entendre toute taxe affectée à des personnes morales autres que l'Etat (ie, hors budget général, budgets annexes et comptes spéciaux du Trésor). Ce recensement n'inclut pas les taxes parafiscales qui font l'objet d'un traitement spécifique à travers l'état E du PLF ;

② l'évaluation du produit de chacune de ces taxes affectées pour l'année en cours (2001) et l'année à venir (2002), avec complètement ou actualisation, si besoin, du produit de 2000 (repris dans les tableaux joints pour le montant figurant au PLF 2001).

Dans cette perspective, il vous est demandé de vérifier pour le secteur qui est le vôtre l'exhaustivité des tableaux joints et de fournir les indications demandées.

**Ces informations devront parvenir à la direction du Budget (bureau 1D – Teledoc 242 ou par e-mail : [eric.vert@budget.finances.gouv.fr](mailto:eric.vert@budget.finances.gouv.fr)) au plus tard le 16 août. Votre attention est appelée sur la nécessité de respecter ce délai afin de s'assurer des bonnes conditions de préparation du PLF 2002.**

Pour le Ministre et par délégation  
La Directrice du Budget



Sophie MAHIEUX

Diffusion générale



## Taxe de toute nature affectées à des organismes publics

<i>en millions de francs</i>							
catégorie	intitulé	référence	recouvrement	bénéficiaire	produit 2000	estimation 2001	prévision 2002
ASSO	Contribution à la charge des laboratoires pharmaceutiques non conventionnés avec le comité économique du médicament	Loi 98-1194 du 23/12/98 art 31		CNAMTS, CANAM, régimes agricoles	75		
ASSO	Contribution de Solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi	Loi 82-939 du 4/11/82	URSSAF	Fonds de solidarité	6 900		
ASSO	Contribution due par les laboratoires sur leurs dépenses de publicité	loi 83-25 du 19/01/83 art 3		CNAMTS	1 410		
ASSO	Contribution due par les organismes répartiteurs sur leurs ventes aux officines pharmaceutiques	Loi 96-134 art 76		CNAMTS, CANAM, régimes agricoles	1 600		
ASSO	Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)	Ordonnance 96-50 du 24/01/96	Urssaf-CP-DG	CADES	28 742		
ASSO	Contribution sociale de Solidarité des Sociétés (C3S)	L 651-1 du code de la sécurité sociale	Organic	Régimes de protection sociale des non salariés	18 000		
ASSO	Contribution Sociale Généralisée (CSG)	Art 1600 OC du CGI	Urssaf-CP-DG	CNAF, FSV, régimes obligatoires d'assurance maladie	370 216		
ASSO	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés (CSB)	article 235 ter ZC du CGI	CP	Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale	3 800		
ASSO	Contribution sur les ventes directes des laboratoires aux officines pharmaceutiques	loi 97-1164 du 19/12/97 art 12		CNAMTS	170		
ASSO	Cotisation CAAA (Caisse d'Assurance Accidents agricoles)		CP				
ASSO	Droit de circulation des vins, cidres, poirés, hydromels	Art 438 du CGI	DGDDI	FSV	880		
ASSO	Droit de Consommation sur les alcools	402 bis à 406, 1615 bis du recueil des contributions indirectes	DGDDI	FSV, régimes obligatoires d'assurance maladie, la Corse et le BAPSA	12 210		
ASSO	Droit de consommation sur les tabacs (part affectée)	575 du CGI LF 97 art 47, LF 2000 art 55, article 29 de la LFI pour 2001	DGDDI	Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, CNAM, Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante	46 309		
ASSO	Droit de consommation sur les produits intermédiaires	article 402 bis du code général des impôts, article 43 de la loi de finances n° 93-1352 du 30 décembre 1993, article 28 de la loi n° 96-1160 du 27 décembre 1996 de financement de la sécurité sociale pour 1997		Fonds de solidarité vieillesse	1 200		

Classement par secteur bénéficiaire des taxes

AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ;

FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers

## Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

<i>en millions de francs</i>							
catégorie	intitulé	référence	recouvrement	bénéficiaire	produit 2000	estimation 2001	prévision 2002
ASSO	Droit sur les bières et les boissons non alcoolisées	Art 520 A du CGI	DGDDI (3)	FSV	2 360		
ASSO	Prélèvement de 2% sur les revenus du patrimoine et les produits de placement	1600 OF bis		CNAF, CNAVTS	11 030		
ASSO	Prélèvement sur les ressources de différents régimes de prestations familiales	loi 75-629.Art 11 du Code de la famille et de l'aide sociale		UNAF	146		
ASSO	Redevance due par les titulaires de titres d'exploitation de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux	Art 31 code minier		CANSSM	16		
ASSO	Taxe d'aide au commerce et à l'artisanat	Loi 72-657 du 13/07/72 Art L 633-9 du code de la sécurité sociale		Régime de l'indemnité de départ, Assurance-vieillesse de base des artisans et commerçants, FISAC, CPDC	1 250		
ASSO	Taxe sur les activités polluantes (TGAP)	266 sexies à 266 duodécies du Code des Douanes	CP/DGDDI	Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale	2 800		
ASSO	Taxe sur les boissons alcooliques	article L 245-7 du code sécurité sociale	DGDDI	CNAMTS	2 320		
ASSO	Taxe sur les contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire	Ordonnance 96-51 du 24/01/96; Loi 97-1164 du 19/12/97 art 14		FSV	2 839		
ASSO	Taxe sur les prémix	loi 96-1160 du 27/12/96 art 29		CNAMTS	7		
ASSO	Taxe sur les primes d'assurance automobile	L213-1 code assurances	DGI	Fonds divers	5 847		
ASSO	Taxes sur les primes d'assurance	Loi 56-780 du 4/08/56 art 1622		Fonds commun des accidents du travail agricole survenus en métropole	88		

Classement par secteur bénéficiaire des taxes

AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ;

FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers

## Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

en millions de francs

catégorie	intitulé	référence	recouvrement	bénéficiaire	produit 1999 (pour mémoire)	produit 2000	estimation 2001	prévision 2002
COLLOC	Droit additionnel à l'octroi de mer		DGDDI	DOM	707,0			
COLLOC	Droit de consommation sur les tabacs en Corse, Guyane, Réunion		DGDDI	Corse, Guyane, Réunion	436,7			
COLLOC	Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur mutations à titre onéreux d'immeubles	art 1594A du CGI	DGI	Régions, départements, communes	27.271,2			
COLLOC	Droit d'octroi de mer		DGDDI	DOM	3.161,0			
COLLOC	Droits assimilés aux droits d'octroi de mer sur les rhums et spiritueux fabriqués		DGI (RAR)	DOM sauf Guadeloupe	0,0			
COLLOC	FNPTP (cotisation et intérêts de retard)		CP	Régions, départements, communes	5.267,3			
COLLOC	Imposition forfaitaire annuelle sur les pylones		CP	Régions, départements, communes	781,2			
COLLOC	Impôt sur les spectacles		DGI (RAR)		0,4			
COLLOC	Licence des débits de boissons		DGI (RAR)		0,3			
COLLOC	Participation pour construction et surdité		DGI (RAR)		1,2			
COLLOC	Redevance d'écrêtement des crues et prélèvements de pollution industrielle et domestique		DGCL	Régions, départements, communes				
COLLOC	Redevance des mines (part communale)		CP DGCL	Régions, départements, communes	142,6			
COLLOC	Redevance des mines (part départementale)		CP	Régions, départements, communes	131,9			
COLLOC	Redevance pour création de bureaux ou locaux de recherche perçue au profit de la Région d'Ile de France	L520 code de l'Urbanisme	DGI	Région d'Ile de France	277,2			
COLLOC	Redevance proportionnelle sur l'énergie hydraulique (part communale)		DGI	Régions, départements, communes	1,5			
COLLOC	Redevance proportionnelle sur l'énergie hydraulique (part départementale)		DGI	Régions, départements, communes	1,6			
COLLOC	Redevance sur les consommations d'eau		DGCL	Régions, départements, communes				
COLLOC	Surtaxe sur les eaux minérales		DGCL	Régions, départements, communes				
COLLOC	Taxe additionnelle à la taxe de séjour		DGCL	Régions, départements, communes				
COLLOC	Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement perçue au profit de la région d'Ile de France		DGI	Région d'Ile de France	31,1			

### Classement par secteur bénéficiaire des taxes

AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ;  
FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers

## Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

en millions de francs

catégorie	intitulé	référence	recouvrement	bénéficiaire	produit 1999 (pour mémoire)	produit 2000	estimation 2001	prévision 2002
COLLOC	Taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement sur mutations à titre onéreux d'immeubles		DGI	Régions, départements, communes	6.801,8			
COLLOC	Taxe communale sur les affiches publicitaires		DGCL	Régions, départements, communes				
COLLOC	Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement perçue au profit de la région d'Ile de France	art 1599 octies du CGI	DGI (RAR)	Région d'Ile de France	0,1			
COLLOC	Taxe de balayage		CP	Régions, départements, communes	423,8			
COLLOC	Taxe de mise en circulation et d'immatriculation des véhicules (cartes grises)		DGCL	Régions, départements, communes				
COLLOC	Taxe de séjour et taxe de séjour forfaitaire		DGCL	Régions, départements, communes				
COLLOC	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)		CP	Régions, départements, communes	18.556,1			
COLLOC	Taxe départementale additionnelle aux droits d'enregistrement perçue au profit de la Ville de Paris		DGI	Ville de Paris	38,2			
COLLOC	Taxe départementale additionnelle aux droits d'enregistrement sur mutations à titre onéreux d'immeubles	art 1595 du CGI	DGI	Régions, départements, communes	334,2			
COLLOC	Taxe départementale d'espaces verts naturels sensibles		DGI (RAR) DGCL	Régions, départements, communes	0,8			
COLLOC	Taxe départementale pour le financement du CAUE		DGI (RAR) DGCL	Régions, départements, communes	0,3			
COLLOC	Taxe des ordures ménagères et de balayage La Poste et France Télécom		CP		55,3			
COLLOC	Taxe d'habitation (TH)	art 1407 du CGI	CP	Régions, départements, communes	70.777,1			
COLLOC	Taxe différentielle sur les véhicules à moteur (vignette)	art 1599 nonies du CGI	DGI	Collectivité territoriale de Corse	24,7			
COLLOC	Taxe différentielle sur les véhicules à moteur (vignette)		DGI	Haute-Corse	26,3			
COLLOC	Taxe différentielle sur les véhicules à moteur (vignette)		DGI	Régions, départements, communes	13.506,8			
COLLOC	Taxe différentielle sur les véhicules à moteur (vignette)		DGI	Ville de Paris	454,3			
COLLOC	Taxe locale d'équipement		DGI (RAR) DGCL	Régions, départements, communes	3,0			

Classement par secteur bénéficiaire des taxes

AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ;

FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers

003716932

## Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

en millions de francs

catégorie	intitulé	référence	recouvrement	bénéficiaire	produit 1999 (pour mémoire)	produit 2000	estimation 2001	prévision 2002
COLLOC	Taxe professionnelle (TP)	art 1447 du CGI	CP	Régions, départements, communes	167.736,4			
COLLOC	Taxe spéciale d'équipement : Région d'Ile-de-France	1599 quinquies	CP	Régions, départements, communes				
COLLOC	Taxe spéciale d'équipement du département de la Savoie		DGI	Savoie	0,1			
COLLOC	Taxe spéciale sur les carburants		DGDDI	DOM	2.869,5			
COLLOC	Taxe spéciale sur les carburants (DOM)	266 quater du code des douanes	DGDDI	DOM	2.869,5			
COLLOC	Taxe sur le permis de conduire		DGCL	Régions, départements, communes				
COLLOC	Taxe sur les emplacements publicitaires fixes		DGCL	Régions, départements, communes				
COLLOC	Taxe sur les remontées mécaniques		DGCL	Régions, départements, communes				
COLLOC	Taxe sur les transports		DGI	Collectivité territoriale de Corse	150,8			
COLLOC	Taxe sur les véhicules publicitaires		DGCL	Régions, départements, communes				
COLLOC	Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et sur les propriétés non bâties (TFPNB)	art 1380 et 1393 du CGI	CP	Régions, départements, communes	112.295,6			
COLLOC	Versement pour dépassement du plafond légal de densité		DGI (RAR)	Régions, départements, communes	0,1			
COLLOC	Versement pour dépassement du plafond légal de densité (part départementale)		DGI (RAR)	Régions, départements, communes	18,9			

Classement par secteur bénéficiaire des taxes

AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ;

FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers

## Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

<i>en millions de francs</i>							
catégorie	intitulé	référence	recouvrement	bénéficiaire	produit 2000	estimation 2001	prévision 2002
EQUIP	Versement de certains employeurs de Paris et des départements limitrophes pour le financement des transports	Loi 71-559 du 12/07/71		Syndicat des transports parisiens (STP)	13 840		
EQUIP	Cotisation des employeurs	L834-1 code sécurité sociale		Fonds national d'aide au logement	9 700		
EQUIP	Fiscalité portuaire		DGDDI				
EQUIP	Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC)	L313-1 du code de la construction et de l'habitation	organisme bénéficiaire	Organismes divers	7 600		
EQUIP	Redevance versée par les organismes HLM	L451-3 code construction et habitation		Caisse de garantie du logement social	248		
EQUIP	Taxe d'aéroport	1609 quater vicies	générale de l'av	Personnes publiques ou privées exploitant des aérodromes			
EQUIP	Taxe pourvoyant aux dépenses de la chambre nationale de la batellerie artisanale	LF85 art 93 II		CNBA	5		
EQUIP	Taxe spéciale d'équipement : Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques en Guadeloupe	art 1609C du CGI	CP	Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques en Guadeloupe			
EQUIP	Taxe spéciale d'équipement : Etablissement public de la métropole lorraine	art 1609 du CGI	CP	Etablissement public	42		
EQUIP	Taxe spéciale d'équipement : Etablissement public du Nord-Pas-de-calais	art 1609A du CGI	CP	Etablissement public	60		
EQUIP	Taxe spéciale d'équipement : Etablissement public en Guyane	art 1609B du CGI	CP	Etablissement public	4		
EQUIP	Taxe spéciale d'équipement de l'Etablissement public de la Basse-Seine	art 1608 du CGI	CP	Etablissement public	30		
EQUIP	Taxe sur les logements vacants au profit de l'ANAH	art 232 du CGI		ANAH	50		
EQUIP	Taxe sur les primes d'assurance	L451-14 du code des assurances		Fonds de compensation des risques de l'assurance-construction	1 071		
EQUIP	Taxe sur les titulaires d'ouvrages de prise d'eau, rejet d'eau ou autres ouvrages hydrauliques destinés à prélever ou à évacuer des volumes d'eau	LF 91 art 124		Voies navigables de France (VNF)	525		

Classement par secteur bénéficiaire des taxes

AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ;

FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers

## Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

<i>en millions de francs</i>							
catégorie	intitulé	référence	recouvrement	bénéficiaire	produit 2000	estimation 2001	prévision 2002
FORM	PEFPC: Participation au financement de la formation des professions non salariées (à l'exception des artisans et des exploitants agricoles) correspondant à 0,15% du montant annuel du plafond de la sécurité sociale	L 953-1 du code du travail		Fonds d'assurance formation (FAF) des professions concernées	238		
FORM	Financement des congés individuels de formation des salariés sous contrats à durée déterminée ( CDD;1% des salaires versés)	article 235 du CGI L 931-20 du code du travail	DGI	Organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF)	778		
FORM	Financement des contrats d'insertion en alternance pour les jeunes	Loi 84-1208 du 29/12/84 et loi 93-121 du 27/01/93		Tous organismes mutualistes agréés ou l'Association de gestion du compte unique	6 776		
FORM	PEFPC: Participation des Employeurs occupant 10 salariés ou plus au développement de la Formation Professionnelle Continue (0,9% des salaires)	article 235 du CGI	DGI	Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)	7 885		
FORM	PEFPC: Participation des employeurs occupant 10 salariés ou plus au financement du capital temps formation (au maximum 0,1% des salaires versés sur la contribution au congé individuel de formation)	article 235 du CGI	DGI	Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)	839		
FORM	PEFPC: Participation des employeurs occupant 10 salariés ou plus au financement du congé individuel de formation des salariés (0,2% des salaires versés)	article 235 du CGI	DGI	Organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF)	2 514		
FORM	PEFPC: Participation des employeurs occupant moins de 10 salariés au développement de la formation continue des salariés (0,15% des salaires)	article 235 du CGI	DGI	Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)	1 056		
FORM	Versement au titre de la péréquation de la taxe d'apprentissage		DGI		669		
FORM	Versements au titre de la taxe d'apprentissage			Etablissements de formation	8 366		

Classement par secteur bénéficiaire des taxes

AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ;

FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers



## Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

<i>en millions de francs</i>							
catégorie	intitulé	référence	recouvrement	bénéficiaire	produit 2000	estimation 2001	prévision 2002
IND	Contribution annuelle des distributeurs d'énergie électrique en basse tension	LFR du 31/12/36 art 108		Fonds d'amortissement des charges d'électrification	1 885		
IND	Majoration de 10% du montant maximum du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers	article 1601 du CGI		Fonds national de promotion du commerce et de l'artisanat	51		
IND	Redevances perçues à l'occasion des procédures et formalités en matière de propriété industrielle ainsi que de registre du commerce et des sociétés, établies par divers textes	Décret 81-599 du 15/05/81		Institut national de la propriété industrielle (INPI)	748		
IND	Taxe pour frais de chambre des métiers (CM)	Art 1601 du CGI	CP	Chambes des métiers	808		
IND	Taxe pour frais de chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)	Art 1600 du CGI	CP	Chambres de commerce et d'industrie	6 316		
IND	Taxe pour le comité professionnel des stock stratégiques pétroliers		DGDDI	Comité professionnel			
IND	Taxe pour le comité professionnel pour la distribution des carburants		DGDDI	Comité professionnel			
IND	Taxe pour l'institut français du pétrole		DGDDI	Institut français du pétrole			

Classement par secteur bénéficiaire des taxes

AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ;

FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers

## Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

<i>en millions de francs</i>							
catégorie	intitulé	référence	recouvrement	bénéficiaire	produit 2000	estimation 2001	prévision 2002
DIV	Contribution forfaitaire à la charge des employeurs de main d'oeuvre étrangère	LF 75 art 64	DGI	Office des migrations internationales (OMI)	31		
DIV	Contribution spéciale versée par les employeurs de main -d'œuvre en situation irrégulière	L 341-7,R 341-33,34 et 35 du code du travail	DGI	Office des migrations internationales (OMI)	12		
DIV	Cotisations (normale et supplémentaire) des entreprises cinématographiques	Art 10 du code des industries cinématographiques	CNC	Centre national de la cinématographie (CNC)	40		
DIV	Redevance due par les employeurs de main d'œuvre étrangère permanente et saisonnière	L 341-2,341-9 code travail	DGI	Office des migrations internationales (OMI)	23		
DIV	Redevance due pour le contrôle médical des étudiants et autres migrants	Ordonnance 45-2658 du 2/11/45	DGI	Office des migrations internationales (OMI)			
DIV	Redevance perçue à l'occasion de l'introduction des familles étrangères en France	Décret 94-963 du 7/11/94	DGI	Office des migrations internationales (OMI)	26		
DIV	Redevances (pollution et prélèvements)	LF 64 art 14		Agences de l'eau	10 299		
DIV	Taxe perçue à l'occasion du renouvellement des autorisations de travail délivrées aux étrangers et taxe sur les certificats d'hébergement	Art 1635 du CGI	DGI	Office des migrations internationales (OMI)	47		
DIV	Taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés	Art 285 quater du Code des Douanes		Parc national Port-Cros,Onf,Conservatoire de l'espace littoral.	1		
DIV	Taxes sur les primes d'assurance	Art 211-26 et R 421-37 du code des assurances		Fonds de garantie automobile et chasse	45		
DIV	Redevance sur l'édition des ouvrages de librairie	article 1609 undecies à quindecies du code général des impôts		Centre national du livre	85		
DIV	Redevance sur l'emploi de la reprographie	article 1609 undecies à quindecies du code général des impôts		Centre national du livre	29		

Classement par secteur bénéficiaire des taxes

AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ;

FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers

## Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

<i>en millions de francs</i>							
catégorie	intitulé	référence	recouvrement	bénéficiaire	produit 2000	estimation 2001	prévision 2002
AGRI	Contributions additionnelle et complémentaire aux primes d'assurance sur les cultures, récoltes, bâtiments, cheptel affectés aux exploitants agricoles et conchylicoles et sur les véhicules utilitaires affectés aux exploitations agricoles	Loi 64-706 du 10/07/64: LFR 91-1323 du 30/12/91 art 38		Fonds national de garantie des calamités agricoles	545		
AGRI	Redevances cynégétiques	Décret 72-334 du 27/04/72		Office national de la chasse	570		
AGRI	Taxe piscicole	Art 414 du code rural		Conseil supérieur de la pêche	253		
AGRI	Taxe pour frais de chambres d'agriculture (CDA)	Art 1604 du CGI	CP	Chambres d'agriculture	1 599		
AGRI	Taxe sur les locations de droits de chasse	Art 29 du CGI	DGI	Office national des forêts	20		
AGRI	Taxes de protection des obtentions végétales	Loi 70-489 du 11/06/70		INRA	3		

Classement par secteur bénéficiaire des taxes

AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ;

FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers